

PERLE NOIRE EXTRAIT HYDRO-GLYCERINE**Code EV-1156**

Les perles de Tahiti sont plus connues sous le nom légendaire de « Perles noires » .

L'extrait hydro-glycériné de Perle noire de BIOCELL est obtenu à partir de perles natives des îles des mers du sud et plus précisément des lagons de Polynésie Française où l'on y trouve l'huître perlière à lèvres noires, qui secrète une coquille nacrée de couleur grise à noire.

Un processus naturel permet à l'huître de réparer sa coquille lorsque celle-ci est altérée. Les cellules productrices de nacre sont également capables d'assurer la régénération de la matrice organique de l'huître .

Ces propriétés ont été utilisées en cosmétique pour assurer à la peau une meilleure protection et élasticité.

PERLE NOIRE EXTRAIT HYDRO-GLYCERINE

Code EV-1156

SPECIFICATIONS

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Etat	Liquide
Couleur	Incolore à jaune pâle
Odeur	Caractéristique

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES

Solubilité dans l'eau	Totale
Ph	5,0 - 7,0
Densité	1,00 – 1,300
Glycérine	50 %
Conservateur	Absence

CARACTERISTIQUES BACTERIOLOGIQUES

Germes aérobies	< 100 Germes / ml
-----------------	-------------------

CONDITIONS DE CONSERVATION

Conserver dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière, à une température comprise entre 10 et 25°C

INCI EU	INCI USA	EINECS	CAS	JAPON
Aqua	Water	231-791-2	7732-18-5	Water 001341
Glycerin	Glycerin	200-289-5	56-81-5	Glycerin 001223
Pinctada margaritifera	Pinctada margaritifera	-	-	-

Les renseignements que contient cette fiche technique sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné et ne sauraient en aucun cas constituer une garantie quant aux caractéristiques du produit. Ils sont donnés de bonne foi et ne sauraient engager notre responsabilité. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer les textes réglementant son activité. Il prendra sous sa responsabilité, les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.